

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007

Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

69/12007

- 9 NOV. 2007

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES C032

(REPARTITION DE CREDITS)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve l'attribution de crédits relatifs au soutien à la vie associative et aux collectivités aux structures suivantes :
 - Ligue pour la protection des Oiseaux LPO : 1.000 € en fonctionnement,
 - SPA de Colmar: 10.000 € en fonctionnement,
- ❖ autorise les versements aux associations concernées. Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 65/6574-738 en fonctionnement

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions